

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-trois du mois de novembre à 20 H 00, ensuite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil Communal, sont présents :

M. Jean-Jacques FLAHAUX, Député-Bourgmestre - Président ;
 Mrs et Mmes Olivier FIEVEZ. Daniel CANART. Maxime DAYE. Charles VASTERSAEGHER. Line HAUMONT. Daniel RENARD. Echevins ;
 Mrs et Mmes Guy DE SMET. Philippe JEANMART. Anne-Catherine ROOBAERT. Jean-Marie ROSSAY. Christophe LECHENE. Francisco FERNANDEZ-CORRALES. Nino MANZINI. Martine DAVID. Karina DECORT. Sandrine SAUVAGE. Luc GAILLY. Martin PAUL. Marie-José SMETS. Michel BRANCART. Evelyne DETRY. Isabelle SIMON. Pascal PHILIPPART. Françoise SNOECK. Conseillers Communaux.
 Mr Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal.
 Mme Bénédicte THIBAUT, Présidente du C.P.A.S participe à la réunion

Les Conseillers Denis SCHOLLAERT et Didier LIEDS sont absents et excusés.

A 20 H 05, en avant-réunion : Mesdames les Architectes Lécluse et Verdoodt du Bureau Grondwif - Wallonie viennent présenter l'avant-projet d'aménagement de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Président rappelle que ce dossier a été initié sous une précédente législature (en 1998).

Il rappelle également que les derniers grands travaux effectués à l'Hôtel de Ville datent de plus de 40 ans.

Le nouvel Hôtel de Ville a en effet été inauguré en 1972, avant la fusion des Communes.

Monsieur Flahaux évoque également la nécessité d'harmoniser cet Hôtel de Ville en fonction des nouveaux bureaux qui y ont été aménagés.

Madame la Conseillère Decort : pourrions-nous espérer des subsides pour ces aménagements ?

Madame l'architecte Verdoodt : oui, essentiellement grâce aux subsides UREBA (pour les économies d'énergie qui seront réalisées).

Monsieur le Président : vous savez que nous avons introduit un dossier pour un périmètre de rénovation urbaine.

Ce dossier pourra sans doute également être éligible à ce titre.

Il conviendra également de tenter d'obtenir des subsides puisque nous allons grâce à ces aménagements permettre une meilleure accessibilité aux personnes moins valides.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : bravo pour cet excellent projet.

Madame la Conseillère David : les guichets du service Population sont-ils concernés ?

Monsieur le Président : nous n'allons pas attendre ce projet pour y apporter des améliorations.
Ces guichets seront sécurisés dès 2010.

Monsieur le Conseiller Brancart : quel « timing » avez-vous prévu ?

Monsieur le Président : aujourd'hui nous vous présentons l'avant-projet. Ce dernier va maintenant être préparé pour être envoyé à l'Urbanisme. Parallèlement, nous venons de le dire, nous allons partir à la chasse aux subsides. Après l'octroi du permis d'urbanisme par le Fonctionnaire Délégué, ce dossier reviendra devant vous pour être approuvé par le Conseil Communal. Soyons optimistes, j'espère qu'en 2011 les travaux seront en cours ou terminés.

Il est alors 20 H 40 et l'Assemblée aborde en séance publique, l'examen des points prévus à son ordre du jour :

SEANCE PUBLIQUE

1 FINANCES COMMUNALES

A Taxes et redevances - modifications.

- a) Taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés.
Majoration des taux.

Monsieur le Président rappelle la discussion lors du dernier Conseil Communal sur la philosophie de cette taxe. Il rappelle qu'à ce moment, nous ne connaissions pas les vues du Ministre Henry qui est en charge de la problématique des déchets.

Ce dernier n'a pas répondu au courrier envoyé par la Ville mais en lisant bien la circulaire budgétaire du Ministre Furlan, approuvée en Conseil des Ministres, on remarque que les communes peuvent aller jusqu'à 110 % du coût -vérité déchet.

L'Arrêté relatif à ce coût-vérité déchet est d'ailleurs toujours d'application.

C C 23 novembre 09

Monsieur le Président donne alors la liste du montant de cette taxe dans toutes les Villes et Communes du Hainaut.

Il fait remarquer que le prix du sac ne change pas mais que le forfait par contre passe de 40 à 50 € pour les isolés et de 67 à 85 € pour les ménages et les établissements commerciaux ou artisanaux.

Enfin, Monsieur le Président fait remarquer que cette augmentation de la taxe forfaitaire si elle ne correspond pas à la volonté politique de la Ville de Braine-le-Comte, elle est bien dans la philosophie du décret régional.

Monsieur le Conseiller Manzini : depuis plus de 50 ans, il y a dans ce pays et dans notre région une gestion désastreuse des déchets. Il est clair qu'il y a des adaptations qui sont nécessaires et elles seront prises au niveau régional.

Cette matière est importante, vous comprendrez qu'il n'y aura certainement pas de décret « Henry » dans la précipitation.

Ce que nous nous demandons, en tout cas, c'est pourquoi toutes ces hausses actuellement ?

Dois-je vous rappeler que nous avons voté ces taxes jusqu'en 2013.

Monsieur le Président : même si, par sécurité, nous avons voté toutes les taxes jusqu'en 2013, rien ne nous empêche, en cours de législature, de les augmenter ou de les diminuer.

Monsieur le Conseiller Manzini : avez-vous donc tant besoin d'argent ?

Monsieur le Président : la vie est faite de changements : l'année prochaine nous allons faire l'acquisition d'un nouveau camion d'immondices (dont coût 200.000 €) et les encombrants devront être compactés à l'I.B.W (+ 25.000 € par an).

Voilà toute une série de coûts qui doivent être pris en compte dans le cadre de l'arrêté coût-vérité déchets.

Monsieur le Conseiller Manzini : d'accord pour ce qui concerne la taxe déchet mais pourquoi toutes les autres augmentations ?

Monsieur le Président : je vais vous donner un exemple : l'année passée, vous vous en souviendrez tous les belges sont venus au secours des banques.

Il est normal aujourd'hui que cela va mieux pour elles, qu'elles fassent un effort.

Nous allons donc doubler la taxe sur les guichets bancaires.

C C 23 novembre 09

Madame la Conseillère Simon : pouvons-nous avoir une évaluation de ce que cela va rapporter chaque fois ?

Monsieur le Président : oui, ces calculs ont déjà été faits par le service de la Recette.

Monsieur le Conseiller De Smet : les comparaisons que vous avez faites avec les autres communes étaient intéressantes, mais il faut aussi parler du prix des sacs .

Et plutôt que de faire des comparaisons avec les communes du Hainaut, vous auriez dû prendre les communes du Brabant Wallon qui, comme nous, vont à l'I.B.W.

Quant on y réfléchit, c'est finalement une hausse de 25 % que vous nous demandez !

Avons-nous réellement une augmentation des coûts de 25 % ?

Monsieur le Président : la proposition d'augmentation que nous vous demandons de voter aujourd'hui est faite pour les 3 prochaines années.

N'oubliez pas non plus qu'en 2008, le coût de traitement des immondices a augmenté de 35 %.

On nous annonce également que la Commune de Ittre vient d'obtenir gain de cause devant le Conseil d'Etat sur la taxe qu'elle avait imaginé pour les versages à l'incinérateur de Virginal et qui était contestée par l'I.B.W.

Pour notre prochaine réunion, nous vous donnerons le détail du coût vérité déchet à Braine-le-Comte.

Madame la Conseillère David : c'est vrai qu'on doit tenir compte du coût-vérité en matière de déchet.

Ce que je n'ai jamais compris c'est votre système de sac à 1,5 € avec 2 sacs gratuits par rouleau.

Pourquoi ne pas plus simplement faire payer les sacs à 1,5 € et donner des sacs gratuits à la population ?

Monsieur l'Echevin Daye : c'est vrai que notre système n'encourage pas beaucoup au tri mais c'était la moins mauvaise solution que nous avons imaginé. Le fait de donner des sacs gratuits à la population (par exemple en envoyant un bon à tous ceux qui ont payé la taxe aurait entraîné un surcroît de travail non négligeable à la recette et des coûts pour la Ville.

Peut-être même, aurions-nous du engager du personnel complémentaire ce qui aurait encore augmenté le coût en matière de déchet.

C C 23 novembre 09

Monsieur le Conseiller Jeanmart : puisque nous parlons de déchet, je souhaiterais qu'à terme, nous réfléchissions à la possibilité d'encourager d'autres formes de ramassages. Nous pourrions par exemple, comme à Bruxelles, imaginer un ramassage de déchets ménagers organiques.

Monsieur le Président : cela ne pourrait se faire qu'avec l'appui de l'Intercommunale I.B.W.

On passe alors au vote et la majoration des taux de la taxe précitée est adoptée par 19 voix oui des Conseillers M.R. - P.S. 4 non des Conseillers I.C. et 2 abstentions des Conseillers Ecolo.

- b) *Taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes. Majoration des taux.*
La taxe précitée est majorée par 21 voix pour et 4 abstentions des Conseillers I.C.

Les deux taxes suivantes sont adoptées à la majorité

- c) *Taxe sur les secondes résidences Majoration des taux.*

Cf délibé

- d) *Taxes sur les agences bancaires Majoration des taux*

Cf délibé

- e) *Redevances sur la demande d'autorisation d'activités en application du décret relatif au permis d'environnement (établissements classés). Majoration des taux.*

Monsieur le Conseiller DE SMET : peut-être, faudrait-il vérifier que la Ville de Soignies et la Commune de Ittre, qui ont des zonings industriels à la limite de notre territoire, pratiquent les mêmes taux pour cette taxe.

Il ne faudrait pas que pour cette raison, une entreprise qui souhaite s'installer dans la région, s'installe plutôt à Soignies ou à Ittre qu'à Braine-le-Comte.

Monsieur le Président : nous allons vérifier.

C C 23 novembre 09

Et la majoration des taux de la redevance précitée est adoptée par 21 voix pour et 4 abstentions des Conseillers I.C.

Les 2 taxes suivantes sont modifiées à l'unanimité :

- f) *Taxe sur les débits de boissons fermentées et spiritueuses .
Modification*

Cf délibé

- g) *Taxe sur l'autorisation d'exploiter un service de taxis.
Modification.*

Cf délibé

- B *Redevance sur l'indication d'implantation de constructions suite à la délivrance d'un permis d'urbanisme ou d'un permis unique.
Création.*

Cette proposition est adoptée par 21 voix pour et 4 abstentions des Conseillers I.C.

- C *Contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions - Subvention 2009 de l'A.S.B.L. Dynamicit  Brainoise - D cision.*

L'unanimit  se fait pour approuver les comptes de l'A.S.B.L. pr cit e, ce qui permet de liquider le solde de la subvention 2009.

L'Assembl e poursuit alors l'examen des points pr vus   son ordre du jour qui sont tous adopt s   l'unanimit  :

2 FABRIQUES D'EGLISES

- A *Eglise Protestante d'Ecaussinnes.*

- a) *Compte de l'exercice 2008 - avis    mettre.*

Cf d lib 

- b) *Budget de l'exercice 2009 - modification budg taire n  1 - avis    mettre.*

Cf d lib 

L'urgence est déclarée à l'unanimité des Membres présents pour délibérer sur l'objet suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la présente réunion :

- B *Fabrique d'Eglise St Martin à Steenkerque
Restauration extérieure de l'église St Martin - Désignation de l'architecte
auteur de projet et du coordinateur de sécurité - Avis à émettre*

Cf délibé

3 INVESTISSEMENTS

- A *Acquisition de matériaux pour la construction d'un nouveau local attenant
à l'ancienne gare de Ronquières
Décision et choix du mode de passation du marché.
Vote d'un crédit d'urgence*

Cf délibé

- B *Acquisition de matériaux pour les aménagements divers de la salle de la
Butte à Hennuyères.
Décision et choix du mode de passation du marché . Vote d'un crédit
d'urgence.*

Cf délibé

- C *Acquisition de matériaux pour l'aménagement de parkings à la rue des
Déportés et à la rue des Dignes.
Décision et choix du mode de passation du marché . Vote d'un crédit
d'urgence.*

Cf délibé

- D *Travaux d'entretien de divers cours d'eau. Exercice 2009
Approbation du cahier des charges de l'estimation et choix du mode de
passation du marché.*

Cf délibé

- E *Travaux d'éclairage public et de mise en souterrain de divers
raccordements basse tension et télédistribution à la Rue du Pire. Décision.*

Cf délibé

C C 23 novembre 09

L'urgence est déclarée à l'unanimité des Membres présents pour délibérer sur l'objet suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la présente séance :

- F *Travaux d'entretien divers aux voiries - Exercice 2009 - Modification des clauses du cahier spécial des charges - Approbation.*

Cf délibé

4 URBANISME - LOGEMENT

Octroi d'un droit d'emphytéose pour cause d'utilité publique au fonds du logement de la Ligue des familles sur l'appartement du 2^{ième} étage du « Centre 9 » à Petit-Roeulx. Décision.

Cf délibé

5. REGIE FONCIERE - PATRIMOINE COMMUNAL

*Acquisition pour cause d'utilité publique de la maison Grand Place, n° 2
Décision définitive.*

Cf délibé

6 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SEDITEL

*Assemblée générale extraordinaire du 30 novembre. Ordre du jour.
Approbation - vote.*

Cf délibé

7. ASSOCIATION INTERCOMMUNALE IDEA

*Assemblée générale ordinaire du 16 décembre. Ordre du jour. Approbation
- vote.*

Cf délibé

L'urgence est également décidée à l'unanimité des Membres présents pour délibérer sur l'objet suivant :

- 7 BIS ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES SEDILEC - SEDIFIN**
*Assemblées Générales statutaires du 11 décembre 2009
Ordre du jour - Approbation - Vote*

Cf délibé

C C 23 novembre 09

8. MOTIONS

Motion de la FGTB Wallonne afin d'appliquer un moratoire au sujet des mesures de contrôles de la disponibilité des chauffeurs

L'Assemblée prend connaissance du projet de motion proposée le 28 octobre par la F.G.T.B. et de la proposition d'amendement à cette motion présentée par les Conseillers Ecolo.

La mention et son amendement circulent alors librement au sein de l'Assemblée pour que les Conseillers Communaux qui le souhaitent signent l'une ou l'autre version.

9. INFORMATIONS

Monsieur le Député-Bourgmestre signale la possibilité pour les Conseillers Communaux d'examiner la circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets et des CPAS de la Région Wallonne pour l'année 2010.

Il précise que les budgets communaux et du C.P.A.S de la Ville de Braine-le-Comte seront présentés à leur vote, le 15 décembre prochain, lors d'une réunion qui commencera à 18 H 30.

Le huis clos est alors prononcé pour la suite de l'examen des points prévus à l'ordre du jour :

HUIS CLOS

11 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL

A. *Implantation de Steenkerque.*

Notification d'une absence pour formation d'une institutrice maternelle. Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.

Cf délibé

B *Implantation d'Hennuyères.*

Notification du congé de maladie d'une institutrice primaire. Désignation à titre intérimaire d'un remplaçant. Décision.

Cf délibé

12 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL

Nomination à titre définitif d'un professeur de cuivre, d'un professeur de piano et d'un professeur de violoncelle. Décisions.

Cf délibé

C C 23 novembre 09

13. CORPS DES SAPEURS POMPIERS - PERSONNEL
Démission de sapeurs - acceptation.

Cf délibé

14 PERSONNEL COMMUNAL NON ENSEIGNANT

- A. Mise à la pension prématurée pour raisons médicales d'un conducteur des travaux. Décision.

Cf délibé

- B. Mise ne disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier D3. Décision.

Cf délibé